

PRÉFET DE L'OISE

Préfecture

Beauvais, le 10 NOV. 2016

Secrétariat Général

Direction des Relations  
avec les Collectivités Locales

Bureau du Contrôle de la Légimité

Affaire suivie par Mme Agnès Roussel

Tél. : 03 44 06 12 65

Fax : 03 44 06 12 56

Courriel : [agnes.rousseau@oise.gouv.fr](mailto:agnes.rousseau@oise.gouv.fr)

Le Préfet de l'Oise

à

Mesdames et Messieurs les Présidents d'établissements publics de coopération intercommunale  
Monsieur le Président du Centre de gestion de l'Oise

Messieurs les sous-préfets (pour information)

Objet : Note d'information en date du 17 octobre 2016 relative aux conséquences de la fusion des établissements publics de coopération intercommunale sur les personnels dans le cadre de la mise en œuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale

Par lettre d'information en date du 23 septembre 2016, je vous informais, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale, des conséquences des fusions des EPCI sur les personnels.

Par la note visée en objet, la direction générale des collectivités locales a complété la fiche juridique présentant les modalités de préparation de ces fusions et des garanties individuelles et collectives des agents par un module concernant la situation des agents contractuels.

Aussi, je vous invite à consulter cette fiche qui sera mise à jour régulièrement sur le site internet de la DGCL : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/intercommunalite-1>,

Tels sont les éléments dont je vous tenais à vous faire part.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Préfet  
et par délégation,  
le Secrétaire général,



Blaise GOURTAY

